

LATRESNE, le 8 janvier 2004

à Monsieur Dominique MOYEN
Président
de la Commission Paritaire du Débat Public

Monsieur le Président,

Dans le journal sud-ouest de ce jour, 7 janvier, je prends connaissance de l'article de J.P. DEROUILLÉ "Carton Jaune au gouvernement" relatant le retrait de la Commission Paritaire du Débat Public consacrée au projet de contournement autoroutier de BORDENX.

J'aurais été, personnellement, intéressé par le processus, inhabituel, mis en place au plan de la diffusion de l'information d'une part, de la voie ouverte à l'expression citoyenne et à la possibilité d'échange de vues d'autre part. Des documents adressés aux personnes qui en avaient exprimé le désir avaient, par la suite, été fait approuvés pour leur contenu, leur objectivité, la qualité de leur présentation.

Des propos que vous avez exprimés, en votre rôle de Président, dans la préface à l'excellent document du maître d'ouvrage du projet, avaient frappé mon attention pour la clarté de l'orientation de la tâche :

- "... n'a pas pour mission de dégrader un avis sur le projet."
- "... nous connaître les faits et les enjeux et [...] exprimer son avis de citoyen responsable."

.../...

... Cette mise en avant de la valeur de l'expression citoyenne venait illustrer et élargir une préoccupation fondamentale, ressentie depuis de nombreuses années sur un plan général, qui m'avait, entre autres, conduit à faire part de mon sentiment à la députée de notre circonscription en juin 1998, puis en avril 2002.

La prise de décision anticipée du gouvernement - si l'on interprète avec justesse la réponse de la presse du 19 décembre au communiqué du CIADT du 18 décembre - légitimait, pour la moins, d'une méconnaissance, ou pire, d'un mépris, véritablement inadmissibles, pour la mission assumée dans le cadre légal par la CPDP.

Restera-t-il, sur le million d'€ affecté à l'organisation légale du débat, une disponibilité financière suffisante pour diffuser largement, auprès des citoyens de la Région, les conditions dans lesquelles il aura été mis fin au fonctionnement de la Commission ? Un recensement des réactions pourra-t-il être effectué et adressé publiquement à qui de droit, avec demande d'enregistrement et de formulation de réponse explicative ? ...

Pour cet espoir et cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mon attention citoyenne et de mes meilleures salutations.

